

Voici les éléments indissociables qui rassemblent les signataires de la présente Charte :

LES CONSTATS

Le modèle de production et de consommation d'énergie des pays industrialisés en général, et de la France en particulier, conduit à quatre impasses représentant une menace majeure pour la capacité de l'humanité à vivre dans des conditions acceptables sur Terre :

Impasse environnementale : bouleversements climatiques et autres agressions sur les écosystèmes et la vie humaine ;

Impasse économique et géopolitique : épuisement à court ou moyen terme des ressources non renouvelables ; répartition inégale des ressources géologiques sur la planète, à l'origine de nombreux conflits pour leur appropriation ;

Impasse sociale : accès inéquitable au Nord comme au Sud au minimum vital de services énergétiques aggravé par la confiscation, sous couvert d'ouverture à la concurrence, de l'activité de fourniture d'électricité au service exclusif d'intérêts financiers de court terme.

Impasse politique : politiques centralisées de l'énergie conduisant à un désintéressement de la population, à un désengagement de certaines collectivités, constituant un frein à la réappropriation citoyenne des problématiques énergétiques.

UNE VISION

Notre vision du système énergétique de demain est celle d'une consommation d'énergie réduite, grâce à l'application des principes de sobriété et d'efficacité et, pour couvrir cette consommation résiduelle, d'une production intégralement basée sur les *énergies renouvelables* :

- Dans le respect des équilibres écologiques et de la préservation des ressources naturelles,
- Dans une société apaisée et conviviale,
- Dans le cadre d'un développement harmonieux des territoires.

Elle est également celle d'une participation active de chaque citoyen et de chaque communauté humaine aux décisions et/ou aux actions nécessaires pour atteindre ces objectifs, dans une logique de partage spatial et temporel des rentes et des bienfaits : entre les générations présentes et futures, dans l'esprit d'un véritable service public d'intérêt général permettant l'accès de l'énergie à tous sur le territoire concerné, intégrant aussi une solidarité énergétique internationale notamment envers les populations des pays les plus démunis.

DES ENGAGEMENTS

La mise en œuvre de cette vision implique des engagements forts par rapport aux modèles et pratiques actuels. Ces engagements définissent l'éthique globale de la présente Charte, et des outils, actions et projets qui en découlent.

➤ **Engagement écologique**

En agissant en faveur de la protection de l'environnement, du niveau planétaire (lutte contre les changements climatiques, l'érosion de la biodiversité, les pollutions, y compris radioactives) jusqu'au niveau le plus local (usage des sols et des rivières, bruit, paysages, ...).

➤ **Engagement économique**

- ◆ En contribuant au développement du secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, créateur de valeur et de richesses au sein des territoires ;
- ◆ En offrant des opportunités d'activités économiques non délocalisables ;
- ◆ En optimisant sur le long terme le coût d'approvisionnement en énergie par l'autonomie énergétique et les circuits courts de distribution ;
- ◆ En s'interdisant la recherche exclusive de lucrativité en bannissant toute pratique spéculative
- ◆ En s'engageant, dans le domaine de l'énergie partagée, à :
 - Soutenir l'émergence de projets citoyens ;
 - Mettre en œuvre des actions pédagogiques ;
 - Soutenir des actions de solidarité énergétique.

➤ **Engagement social**

Afin de permettre à tous un accès aux services énergétiques :

- ◆ En luttant contre la précarité énergétique par l'incitation et l'action en faveur de la maîtrise de l'énergie.
- ◆ En développant un approvisionnement indépendant des risques géopolitiques et des crises macro-économiques.
- ◆ En contribuant en toute transparence à un juste prix de l'énergie produite dans les projets Énergie Partagée

➤ **Engagement démocratique**

- ◆ En choisissant et en faisant vivre dès la conception des projets, des modes de gouvernance transparents et clairs, alliant démocratie, responsabilité et efficacité des prises de décision, inspirés par les principes de l'entrepreneuriat coopératif.
- ◆ En privilégiant une gouvernance locale participative et autonome des projets notamment à travers le partenariat avec les collectivités locales ;
- ◆ En s'inscrivant dans une démarche pédagogique cohérente autour de l'éducation à l'énergie.

UNE MISSION

La mission que les signataires de la présente Charte s'assignent dans ce cadre est de permettre aux citoyens et aux acteurs des territoires de choisir, de se réapproprier et de gérer les modes de production et de consommation de leur énergie, par l'émergence dans les territoires de PROJETS CITOYENS, respectant les valeurs de la présente Charte.

Les signataires de la Charte s'engagent à :

- ◆ Promouvoir la présente Charte et le concept de projet citoyen ci-après défini ;
- ◆ Identifier, accompagner, et soutenir ce type de projets ;
- ◆ Rechercher et mettre en œuvre les moyens et outils nécessaires à l'application de la présente charte.

PROJET CITOYEN

Chaque projet doit s'inscrire dans la cohérence d'une approche globale intégrant

- Un bilan énergétique très favorable ;
- Le respect de l'environnement et des populations ;
- Le souci des retombées économiques locales.

Un projet est qualifié *citoyen* selon les critères suivants :

1. Ancrage local : la société qui exploite le projet est contrôlée par des collectivités territoriales, des particuliers (et leurs groupements) et/ou le Fonds Énergie Partagée. Cela se traduit par leur participation majoritaire au capital et/ou par un pacte d'actionnaires garantissant ce contrôle dans la durée. On vise la création de circuits courts entre producteurs et consommateurs pour une prise de conscience du lien entre les besoins et les moyens de production.

2. Finalité non spéculative : les investissements sont réalisés pour être directement exploités, la rémunération du capital est limitée. Une partie des bénéfices est affectée à la dimension pédagogique et à l'investissement dans de nouveaux projets citoyens et des actions de solidarité. On vise une éthique de l'économie sociale et solidaire*, permettant un accès à l'énergie à un prix juste et transparent.

3. Gouvernance : le fonctionnement de la société d'exploitation du projet est démocratique, de type coopératif, transparent et clair, avec des garanties sur le maintien dans la durée de la finalité du projet. La gouvernance choisie doit permettre un contrôle des prix de production par la communauté et la transparence totale sur le fonctionnement et les aspects financiers.

4. Écologie : la société d'exploitation est engagée durablement et volontairement dans le respect de l'environnement, du niveau planétaire jusqu'au niveau le plus local, et dans une démarche de réduction des consommations énergétiques.

Le respect de l'esprit de la charte guidera le choix des partenaires à l'élaboration et à la réalisation des projets.

* Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ; Autonomie de gestion ; Processus de décision démocratique ; Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

SIGNATAIRES FONDATEURS de la Charte Énergie Partagée :

Personnes morales :

- *Enercoop*, Julien NOE
- *Vent D'Houyet*, Bernard DELVILLE
- *Coopérative Émissions Zéro*, Bernard DELVILLE
- *Société financière de la NEF*, Jean-Marc DE BONI
- *Comité de Liaison des Énergies Renouvelables*, Didier LENOIR
- *Confluences*, Jacques QUANTIN
- *Association la NEF*, Jean-Pierre CARON
- *HESPUL*, Marc JEDLICZKA
- *INDDIGO*, Christophe BERARD
- *Le Crédit Coopératif*, Audrey AZILAZIAN
- *Les Amis d'Enercoop*, Bernard LAPONCHE
- *Éoliennes en Pays de Vilaine*, Michel LECLERCQ
- *Site à Watts*, Bernard BARBOT

Personnes physiques :

- Jean-Pierre SAVIN
- Christel SAUVAGE
- Stéphane CHATELIN
- Audrey AZILAZIAN
- Karol SACHS
- Michel LECLERCQ
- Bernard BARBOT
- Raphaël CLAUSTRE